

Info-pêche No 54

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 07/2009

Pages 1-2	Editorial : changement à la tête de l'AGSP
Pages 2-3	Résolution de la CP pour protéger les salmonidés des cours d'eau genevois
Page 4	Arc-en-ciel ... le retour ?
Pages 5-6	P'tites nymphos: car un pêcheur informé en vaut deux !
Page 7	Rivière source de vie: les chroniques de Jean-Pierre MOLL
Pages 8-9-10	Nouvelles de la FSP: notre fédération nationale et ses actions pour la défense de la pêche et des eaux
Page 11	Rions un peu: blagues de pêche
Page 12	Bulletin d'adhésion à l'AGSP

Editorial

Durant dix-neuf années, Maxime Prevedello a assumé la présidence de l'AGSP. Sous sa conduite, l'association a su devenir un partenaire incontournable et écouté des institutions en charge de la pêche dans le canton de Genève. Son action a permis d'inscrire la pêche dans une perspective réellement durable des ressources piscicoles. L'association a en effet constamment soutenu les mesures en faveur des écosystèmes aquatiques. Elle a su agir pour faire du repeuplement une pratique mesurée et rationnelle, et a encore, en toute cohérence, favorisé une réglementation favorable aux géniteurs.

Maxime Prevedello a en outre su faire preuve de pragmatisme lorsqu'il s'est agi de défendre une pêche populaire, notamment en soutenant des projets, dont certains sont toujours en cours, qui visent à favoriser la pêche sur les secteurs urbains du canton.

Le journal que vous tenez entre vos mains est un second indice de son hyperactivité halieutique. C'est jusqu'à présent l'outil de promotion de la pêche et de lobbying le plus abouti de Suisse romande, et il repose entièrement sur les épaules de celui qui est maintenant vice-président de l'AGSP. Soucieux de défendre à une échelle plus large la pêche de loisir en Suisse, Maxime a en effet accepté d'être pour la Fédération Suisse de Pêche le responsable de la communication en Suisse romande. A n'en pas douter, il saura relever le défi avec le sérieux et la passion qui le caractérisent.

L'histoire de l'AGSP ne s'arrête toutefois pas aujourd'hui : à l'échelle du canton, il reste encore des objectifs à atteindre : la qualité de l'eau n'est ainsi pas encore satisfaisante partout.

La forte volonté de l'Etat dans ce domaine, l'inauguration récente de la STEP du Bois-de-Bay l'atteste avec vigueur, montre cependant que le processus est lancé et qu'on peut donc s'attendre à des progrès significatifs dans ce domaine.

L'Allondon et la Versoix, les deux cours d'eau "phare" du canton pour la pêche aux salmonidés, n'abritent pas encore des populations de truites et d'ombres suffisamment stables pour garantir une pêche de qualité sur le long terme. Le manque de données fiables sur l'impact des harles, que l'AGSP dénonce depuis des années, représente à cet égard un frein majeur à des prélèvements encore plus mesurés de la part des pêcheurs. Comment en effet pourrait-on demander à ces derniers de protéger encore plus les géniteurs, que l'on aimerait pourtant voir produire une descendance aussi nombreuse que possible, alors qu'un faisceau d'indices tend à suggérer qu'une telle attitude serait sans effet notable dans la situation actuelle? (voir à ce sujet l'article en pages 2 et 3).

(Suite en p. 2)



AXA - Winterthur Assurance

Quai du Sujet 12

Agence Principale du Sujet

Case postale 5345

1211 Genève 11

Claude-Alain Neury - Agent principal

Tél. : +41 22 716 06 06

Fax : +41 22 716 06 00

Assurances toutes branches : Choses -
RC - Véhicule - Ménage - Epargne -
Risque - Bâtiment



Point encourageant, il semble par contre que du côté des pêcheurs, des plans de repeuplement à l'échelle des bassins versants et basés sur des reproducteurs directement issus des cours d'eau puissent devenir possibles dans un avenir proche.

Les parcours urbains de l'Arve et du Rhône mériteraient également que les mesures en faveur d'une pêche populaire puissent aboutir. Là aussi, le travail ne manquera pas pour convaincre les autorités fédérales et, faut-il le relever, le service cantonal de la pêche, du bien fondé de déverser des truites arc-en-ciel adultes sur les tronçons dégradés du centre ville, dans le but pourtant louable d'éviter l'hybridation avec les truites autochtones et de permettre, à terme, la pêche dans l'Arve en hiver, période où celle-ci est la plus favorable. (Voir l'article en page 4)

Enfin, une cohabitation sereine et constructive de tous les acteurs de la pêche demandera encore quelques efforts de communication et de compréhension mutuelle, mais elle seule garantira une force politique capable de promouvoir la pêche de loisir dans le canton. Que les lobbys de la protection des animaux aient pu faire interdire les parcours strictement no-kill dans le pays, cas unique en Europe sinon dans le monde, illustre parfaitement quels en sont les enjeux...

En pouvant compter, comme toujours, sur des membres engagés, l'AGSP continuera donc son action en faveur de cette pêche de qualité dont Maxime Prevedello avait déjà tracé les contours il y a 20 ans : celle qui montre qu'une cohabitation entre salmonidés sauvages et développement économique est possible. Le symbole est fort. Il mérite qu'on le défende.

Christophe EBENER - président de l'AGSP

Les pêcheurs sont réputés patients ...

« Des mesures de protection supplémentaires au niveau de la pêche peuvent contribuer à améliorer la situation des salmonidés dans ce cours d'eau. Toutefois, à elles seules de nouvelles restrictions n'auront probablement pas d'effets décisifs car deux autres facteurs limitants majeurs doivent aussi être pris en considération : la prédation par les oiseaux piscivores et la dégradation de l'habitat en relation avec les modifications de l'hydrologie du cours d'eau. »

Cette citation n'est pas tirée du procès verbal d'une association de pêcheurs, mais bien du très officiel suivi piscicole 2007 de l'Allondon. Elle résume parfaitement la situation cornélienne dans laquelle se trouvent les représentants de la commission de la pêche: ils sont totalement bloqués dans leur action par le manque de données fiables concernant la prédation des harles sur les deux principaux cours d'eau à salmonidés du canton.

Soyons clair, il ne s'agit pas ici de jouer la controverse caricaturale opposant les naturalistes aux pêcheurs, mais bien de placer dans l'espace politique la question légitime de la gestion des espèces. Car c'est bien de cela qu'il s'agit.

En effet, parmi l'ensemble des facteurs qui menacent l'existence des salmonidés, seul l'impact des harles n'a jusqu'à présent pas été traité sérieusement. Ainsi, et grâce à la ferme volonté du Conseil d'Etat, la station d'épuration du Bois-de-Bay sera mise en service prochainement, et devrait permettre d'améliorer grandement la qualité de l'eau de l'Allondon. La qualité de l'habitat a quant à elle fait l'objet d'un vaste panel de mesures : renaturation, gestion des embâcles, libre circulation des poissons, etc.. Enfin, drastiquement régulé, le prélèvement de poissons par les pêcheurs est extrêmement bien connu et analysé chaque année, puisque ces derniers inscrivent de manière détaillée l'ensemble de leurs captures dans les carnets de contrôle. Il est ainsi possible d'identifier rapidement les cas critiques et d'agir rapidement, comme cela a par exemple été le cas durant l'été caniculaire de 2003, où la pêche a été interdite dans l'Allondon.

On le voit, seuls les oiseaux piscivores n'ont pas été inclus dans la vaste réflexion visant à soutenir les populations menacées de salmonidés de l'Allondon et de la Versoix. Une étude de la DGNP est pourtant en cours depuis 3 ans (!), mais la méthode utilisée (identification du régime alimentaire des oiseaux à la jumelle) ne permettra probablement pas, et c'est là le but recherché diront les esprits chagrins, de mettre fin aux incertitudes.

Pourtant, le concept de gestion des espèces en tant que tel ne semble pas réellement poser problème et apparaît largement accepté par les institutions politiques : il a par exemple été possible de reconnaître l'impact des renards sur les perdrix grises puisque des tirs préventifs ont été effectués juste avant les tentatives de réintroduction de cette espèce. Et au vu de la régulation pratiquée chaque année, l'impact des sangliers sur les cultures a lui aussi du être basé sur des faits avérés et objectifs. Même les lièvres, menacés en Suisse, ont fait l'objet de mesures de gestion parce qu'ils étaient jugés trop abondants sur certains secteurs.

Dans le cas des oiseaux piscivores, l'idée même qu'ils puissent peut-être menacer l'existence d'espèces qui figurent pourtant sur la liste rouge suffit à tuer dans l'œuf toute proposition visant à améliorer les connaissances sur le sujet. Le manque d'information reflète donc finalement plus un problème de forme qu'une question de fond. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre la résolution de la commission de la pêche, proposée par l'ensemble des ses représentants politiques, qui a été envoyée au conseil d'Etat.

(Ci-contre, en page 3, le texte de la résolution)

RESOLUTION DE LA COMMISSION CANTONALE DE LA PÊCHE PROTEGER LES SALMONIDES DES COURS D'EAU GENEVOIS

Vu les recommandations du suivi piscicole 2007 de l'Allondon ;
Vu les quelques éléments ayant filtrés du suivi piscicole 2007 de la Versoix, dont la publication a été différée ;
Vu les résultats alarmants des pêches de contrôle 2008 sur l'Allondon et la Versoix ;
Vu l'étude sur les oiseaux piscivores ayant débuté en 2005 et dont le résultat a été différé ;
Vu les quelques éléments de cette étude transmis à la CP le 27 janvier 2009 ;
Vu les statistiques de la pêche ;
Vu les résultats navrants enregistrés depuis l'ouverture de la pêche à la truite cette année ;

Attendu que, nonobstant une taille souvent imposante, une bonne partie du peu de truites pêchées portait des traces de blessures par des oiseaux piscivores ;

Que l'Etat a pour mission de protéger et maintenir la faune indigène dans des proportions respectant l'équilibre naturel à teneur de l'article 1 de la Loi sur la faune (M5 05). L'équilibre naturel équivaut au respect des populations animales sauvages, soit les unes par rapport aux autres, soit par rapport à elles-mêmes, soit par rapport à leur environnement. (art. 16 règlement LF M5 05.01). Enfin, pour prévenir des dommages ou des nuisances excessifs, et pour diminuer des dangers manifestes, le Conseil d'Etat peut, après épuisement des mesures préventives, et sur préavis de la commission prévue à l'article 178A de la constitution genevoise (Cst), autoriser le département à prendre des mesures régulatrices pour assurer une sélection et un meilleur état sanitaire de la faune ou pour réduire les espèces occasionnant des perturbations ;

Que truites et ombres ne sauraient souffrir davantage de l'expansion des oiseaux piscivores, en particulier le grand cormoran et le harle bièvre ;

Que le nombre de ceux-ci n'a cessé de croître dans le canton en parallèle de la très nette diminution des truites et des ombres, alors que des mesures déjà particulièrement contraignantes ont été prises à l'encontre de la pêche afin de protéger les salmonidés (notamment réduction de la taille et du nombre de prises journalières et annuelles) ;

Par ces motifs,
La Commission Cantonale de la Pêche invite

1. Le Conseil d'Etat, le Département et la Commission de l'article 178A Cst à prendre sans délai toutes mesures utiles, notamment par la chasse ou le tir, à l'encontre des oiseaux piscivores, en particulier le grand cormoran et le harle bièvre afin de protéger la truite fario et l'ombre commun des cours d'eau genevois.
2. Le Département à faire régulièrement rapport à la Commission cantonale de la pêche de toutes les mesures entreprises.
3. Le Département à communiquer la présente résolution au Conseil d'Etat et à la Commission de l'article 178A Cst.

Genève, le 24 avril 2009

Christophe EBENER

Yves MAGNIN



Ventilation - Climatisation

Thiébaud + Perritaz SA

Projets - Exécutions - Entretiens - Dépannages

20, rte de Pré-Marais - 1233 Bernex
Tél. 022 850 91 00
Fax 022 850 91 01

E-mail:
info@thiebaud-perritaz.com



Arc-en-ciel... le retour ?

Soutenue par l'ensemble de ses représentants, y compris ceux de l'AGSP, la commission de la pêche a demandé il y a plus d'une année à la DGNP de procéder auprès de la Confédération à une demande d'autorisation pour l'introduction de truites arc-en-ciel dans les secteurs urbains du Rhône et de l'Arve.

Cette demande peut paraître contradictoire avec la volonté de l'AGSP de favoriser une gestion patrimoniale des ressources piscicoles, et donc de privilégier au maximum les populations indigènes.

Pourtant, dans ce cas particulier, l'idée est intéressante à plus d'un titre: d'une part elle permettrait de renforcer l'attrait de la pêche dans un milieu facile d'accès mais fortement dégradé, et dans lequel les espoirs de voir se reconstruire d'elles-mêmes des populations sauvages de salmonidés sont malheureusement, à court terme, irréalistes.

D'autre part, dans la mesure où des rempoissonnements massifs en truites fario issues de pisciculture sont jusqu'à présent indispensables pour compenser la faible production du milieu, l'introduction de truites arc-en-ciel permettrait de cesser l'apport en truites fario exogènes et marquerait donc la fin d'hypothétiques mais fâcheuses hybridations avec les trop rares truites locales.

Enfin, cerise sur le gâteau, cette mesure permettrait d'ouvrir l'Arve à la pêche en hiver, période où celle-ci est la plus belle à prospecter, et où les rejets polluants sont les plus visibles.

Espérons donc qu'en une année la DGNP aura eu le temps de préparer un dossier convaincant...

Pétition de la FSP sur les oiseaux piscivores: plan de gestion en vue ?

(Conseil National; le 15 juin 2009) La pétition de la Fédération suisse de pêche demande que soient prises une série de mesures visant à réguler la population des oiseaux piscivores, tels que le grand cormoran, le harle bièvre et le héron cendré. La commission CEATE du Conseil National a décidé de donner suite à cette pétition en reprenant son objectif dans une motion (09.3723). Ladite motion vise à raccourcir la période de protection du cormoran et à ce que la population de cet oiseau soit régulée dans les zones protégées, ce qui ne signifie pas pour autant que des cormorans pourront y être abattus. En outre, la motion prévoit que les pêcheurs professionnels soient indemnisés pour les dommages causés à leurs engins de pêche par des cormorans issus de zones protégées. Les coûts générés par ces mesures devront être compensés au sein du DETEC. C'est notamment pour cette raison qu'une minorité de la commission propose de rejeter la motion. A suivre ...

Texte de la motion déposée:

Le Conseil fédéral est chargé, par le biais d'une révision de l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs d'importance internationale et nationale (OROEM) et, si nécessaire, d'une révision de l'ordonnance sur la chasse ainsi que d'une hausse des crédits correspondants, de veiller à ce que:

- les dommages causés aux engins de pêche des pêcheurs professionnels par des cormorans issus de colonies situées dans des zones OROEM soient indemnisés par la Confédération et les cantons, que des périmètres correspondants de dommages causés par la faune sauvage soient fixés dans l'annexe 2 de l'OROEM et que les finances requises soient prévues;
- la période de protection du cormoran puisse être raccourcie du 1er mars au 31 août;
- la population des grands cormorans dans les zones protégées, notamment celle du Fanel au bord du Lac de Neuchâtel, soit régulée;
- les coûts générés par les mesures prises sont compensés au sein du DETEC.



Rampini

Lac et rivières



Rampini+Cie SA Genève
Route du Nant-d'Avril 59 · CH-1214 Vernier
Tél. 022 306 18 50 · Fax 022 306 18 90
www.rampini.ch

P'TITES NYMPHOS

Hurler avec les loups !

C'est dans le numéro 6 de juin 2009 du mensuel romand "**Chasse et Nature - Diana**" que Michel BREGANTI dit tout le mal qu'il pense des cours et examens pour obtenir le permis de pêcher (Ndlr: ah bon ? on ne savait pas que c'était uniquement réservé aux chasseurs !). Notre Tartarin des Alpes donne ensuite son opinion péremptoire sur la nouvelle Ordonnance sur la Protection des Animaux et plus précisément sur le fameux article qui traite des poissons qui, n'ayant pas atteint la taille légale et après avoir été gravement blessés par la capture, doivent d'abord être tués pour ensuite être remis à l'eau. Notre plumitif poursuit en s'attaquant à la "*faune politique*" responsable, selon lui, de cette "*ânerie*"; et de poursuivre avec des agressions dignes de Stukas en piquant en comparant l'intelligence de ces "*citoyens protecteurs des animaux*" à celle des méduses tout en leur conseillant de se tirer une balle avant de plonger dans l'eau du Rhône ... rien que ça !! . Le journaliste, au lieu de déverser son fiel, aurait mieux fait de se donner la peine de bien lire l'article en question. Et là, toute sa hargne apparaît franchement ridicule.

Quand on lit : "*les poissons destinés à la consommation qui ne remplissent pas les dispositions de protection et qui sont jugés non viables par les pêcheurs à la ligne doivent être immédiatement mis à mort et remis à l'eau*", on comprend que le législateur nous **laisse le choix de juger** si le poisson est viable. Pour notre part, nous sommes persuadés que le poisson sera viable dans le 99 % des cas et cela étant, nous ne le tuerons pas et le laisserons repartir dans le cours d'eau en espérant qu'il parvienne à survivre (pour ça il vaut mieux les pêcher à la mouche et sans ardillon !). Donc le législateur **fait confiance au jugement du pêcheur** ... ce qui nous semble adéquat et intelligent !

Ce qui est beaucoup moins intelligent, c'est de crier "au loup" et de rameuter les éternels râleurs "anti-tout" ou les mal informés de tous bords, comme le fait M. BREGANTI.



Pro Natura Genève: en froid avec la pêche ?

C'est du moins ce que l'on pourrait croire lorsque son ancien président réagit à la motion des représentants des partis politiques à la Commission de la Pêche, en affirmant : "**Une éventuelle action sur les prédateurs ne doit être considérée que comme une mesure ultime**" et poursuit en demandant "**un arrêt de toute pêche de loisir sur des tronçons sensibles pendant plusieurs années**". Les pêcheurs qui s'investissent pour préserver et aménager des tronçons de cours d'eau afin de favoriser la reproduction naturelle des truites apprécieront !!

(Lire l'article complet de la TdG du 5 juin 2006 en cliquant sur le lien ci-dessous) :

www.tdg.ch/geneve/actu/cormorans-harles-enervent-pecheurs-2009-06-04

Frein à l'euphorie des petites centrales hydroélectriques (Lu sur le site de la FSP: www.sfv-fsp.ch/fr)

Avec l'introduction de la rétribution à prix coûtant du courant injecté RPC, la Confédération a littéralement provoqué une ambiance de ruée vers l'or chez les constructeurs de centrales hydroélectriques. Plus que 600 requérants ont déclaré leurs projets à Berne et espèrent la manne qui doit transformer en mines d'or des centrales qui ne sont pas rentables. Nous savons que chaque centrale hydroélectrique nuit aux poissons - même lorsque les prescriptions sur les débits résiduels sont respectées et que la migration des poissons est assurée. Nous devons empêcher que les ruisseaux soient sacrifiés jusqu'au dernier sous couvert de l'énergie soi-disant verte des centrales hydroélectriques.



Sacrifier ainsi les derniers cours d'eau naturels ? La FSP dit NON !

Soutenons la FSP et le WWF dans ce combat !

Le « Riverwatch » du WWF a besoin du soutien des pêcheurs ! Si vous avez connaissance de projets de petites centrales hydroélectriques, merci de les communiquer. Formulaire d'annonce ici : www.sfv-fsp.ch/fr

BOUTIQUE DU PECHEUR

4, quai du Rhône

CH – 1205 Genève

Tel : +4122 329 16 29 Fax : +4122 321 66 32

Email : info@boutiquedupecheur.ch

Internet : www.boutiquedupecheur.ch

Fishing Shop

... que feriez-vous sans moi ..?



P'TITES NYMPHOS (suite)

"La Phrygane" visite la Versoix genevoise

C'est lors du premier jour venteux de l'été 2009 que 5 membres de "La Phrygane", société fribourgeoise de pêche à la mouche, ont fait le déplacement à Genève pour découvrir le secteur renaturé de la Versoix. Nos visiteurs-pêcheurs, accompagnés de leur président Daniel GENDRE, ont beaucoup apprécié les riches explications d'Alexandre WISARD concernant la renaturation tout en admirant le résultat. Un sympathique apéritif suivi de grillades à l'étang de Richelien leur ont permis de faire plus ample connaissance avec Christophe EBENER (nouveau président de l'AGSP) ainsi que le technicien pêche genevois, Dimitri JAQUET.

L'après-midi s'est poursuivi par une partie de pêche sur les secteurs 16 et 17 du cours d'eau, accompagnés de Jean-Pierre MOLL, le maître des lieux. La Versoix a été admirée et les mots "c'est vraiment une très belle rivière" sont revenus de nombreuses fois lors de cette escapade halieutique. Les petites truites sont montées sur les nymphes, les sèches et les noyées, les ombres se sont montrés discrets car il n'y a eu que très peu d'éclosions. Superbe journée tout de même !!



Le secteur 13 de la Versoix : un joyau de la renaturation

Eaux usées: l'ozone est un bon moyen d'éliminer les micropolluants (OFEV, Berne, 16.06.2009)

Le traitement des eaux usées au moyen d'ozone (ozonation) permet de détruire un large spectre de micropolluants. Un essai pilote, mené à la STEP de Regensdorf (ZH) a montré que cette technologie efficace s'intègre bien dans une installation existante. L'EAWAG a réalisé l'essai pilote sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement. Les micropolluants, résidus de médicaments et de produits chimiques par exemple, nuisent à la faune et à la flore aquatiques et à la qualité de l'eau potable provenant de lacs ou de nappes phréatiques. Actuellement, au travers d'essais pilotes, la Confédération teste si et dans quelle mesure des technologies existantes (ozonation et charbon actif) contribuent à éliminer ces contaminants traces, si elles sont intégrées dans les STEP communales, comme étape de traitement additionnelle. Des essais d'ozonation ont été réalisés à la STEP de Regensdorf, alors que celle de Vidy-Lausanne teste l'ozonation et le charbon actif.

L'essai pilote de Regensdorf est maintenant terminé. Les tests ont montré que l'ozonation permet d'éliminer un large spectre de micropolluants et aussi de réduire nettement les effets nuisibles sur la faune et la flore aquatiques - l'action de perturbateur endocrinien des eaux usées a ainsi complètement disparu. De même, aucun produit de réaction problématique n'a été détecté dans l'effluent de la STEP durant l'ozonation. Un bénéfice additionnel de ce traitement est la disparition quasi complète des agents pathogènes dans les eaux usées. Le projet a reçu le soutien technique et financier de l'Office des déchets, des eaux, de l'énergie et de l'air du canton de Zurich (AWEL) et été réalisé en collaboration avec la commune de Regensdorf. L'essai a en outre établi que l'ozonation peut être facilement intégrée dans une

STEP existante et être gérée sans problèmes par son personnel. La consommation d'électricité de la STEP a augmenté d'environ 15 %. Une intégration définitive de l'ozonation dans la STEP de Regensdorf entraînerait une augmentation des taxes d'épuration de quelque 10 %. L'ajout, dans une STEP communale, d'une étape d'épuration, sous forme d'une ozonation suivie d'une filtration, se révèle donc **techniquement faisable et économiquement supportable**. L'essai pilote de Lausanne, qui est mené dans des conditions différentes, devrait confirmer les résultats obtenus à Regensdorf. Le projet Stratégie MicroPoll de l'OFEV prévoit encore d'autres essais pilotes avec des procédés différents. Un rapport de synthèse sera publié à fin 2010.

Références supplémentaires:

Office fédéral de l'environnement OFEV info@bafu.admin.ch
M. Hansruedi Siegrist, chef du groupe de travail «Bases pour l'application techniques» du projet Stratégie MicroPoll, division Génie civil, EAWAG, tél. 044 823 50 54

Que sont les micropolluants?

Les micropolluants sont des composés traces organiques ou des métaux lourds détectés dans les eaux à des concentrations très faibles (de l'ordre du microgramme ou du nanogramme par litre). Ces substances entrent dans la composition de produits phytosanitaires et de nettoyage, de cosmétiques, de médicaments, etc. Or, pour certains de ces composés, de très faibles concentrations peuvent déjà avoir des effets néfastes sur les écosystèmes aquatiques. A preuve: une concentration d'un milliardième de gramme par litre revient à peu près à diluer la substance active d'un comprimé contre le mal de tête dans une piscine de 25 mètres. Des études ont montré les effets toxiques de plusieurs substances dans les eaux suisses. Ainsi, les perturbateurs endocriniens entraînent la féminisation des poissons mâles et certaines substances actives de médicaments portent atteinte aux poissons et aux écrevisses. Ces problèmes touchent les cours d'eau recevant une forte proportion d'eaux épurées et ont été confirmés par des études en Allemagne, aux Pays-Bas, au Canada et dans d'autres pays. Les ressources en eau potable utilisées par la population ne sont pas menacées, mais des mesures de protection des usagers sont néanmoins nécessaires, à titre préventif. Enfin, il faut poursuivre les mesures à la source. La mise en évidence des micropolluants dans les eaux suggère que la législation en vigueur sur la commercialisation et l'utilisation des substances n'atteint pas le but escompté dans sa forme actuelle, et ne permet de régler que quelques substances et groupes de substances.



A la recherche des truitelles

Me voilà arpentant les bords de la Versoix et de ses canaux depuis plusieurs semaines. À tel point que j'en oublie d'autres activités. Et ce dans le seul but de voir apparaître les premiers alevins de truite puis d'ombre. J'ai beau calculer et recalculer en émettant toutes sortes d'hypothèses avec de l'eau dont la température a varié de quatre degrés et demi à huit degrés et demi. Les œufs déposés le trois novembre devaient éclore entre le vingt-trois décembre et le douze janvier. À cela j'ajoute un mois ; les premières petites truites devaient se montrer entre mi-février et mi-mars. Mais, comme pour l'an passé, la nature me fait attendre mi-avril. Oui, c'est le treize avril exactement que j'ai le bonheur de voir apparaître mes premières trutta.

Ces petites virgules, comme j'aime à les appeler, sont difficiles à repérer et déjà diablement méfiantes, promptes à se cacher à la moindre suspicion de danger. C'est bien compréhensible, aucun adulte pour veiller sur eux. Trois jours plus tard, d'autres bébés se montrent. Tout ce petit monde cherche sa pitance quelques pas en aval du lieu qui les a vus naître.

En rentrant, quelle n'est pas ma surprise en voyant des colonies d'alevins d'ombres alors que le frai de thymalus a débuté après que salmo trutta eût terminé sa phase de reproduction.

Si la virgule de la belle mouchetée est difficile à repérer et bien qu'elle soit plus massive que son cousin, l'ombre qui, lui, ressemble à une épingle, c'est que la truite n'affectionne pas la vie en groupe. Elle ne craint pas de se dissimuler dans les plus petites cavités. Elle est vive autant que craintive. Sa robe est une vraie tenue de camouflage. L'ombre, lui, aime la compagnie. Au signal de danger, tout le groupe se déplace, mais est impatient de revenir. Il hait les espaces confinés. Son costume d'un beige uni est des plus élégant et si son habit le met à l'abri des regards sur fond de sable fin, son ombre portée trahit l'ombre.

Aujourd'hui, à chacune de mes sorties, ma curiosité me pousse à vous rechercher et lorsque la chance me sourit, le temps s'arrête pour vous observer, me fait souvent oublier que la pêche est ouverte.

Là où le gradient de vitesse est faible d'une rive à l'autre, mon champ de vision est plus étendu, la surface est balayée plus lentement. Cette nouvelle condition, bien que plus difficile au repérage des truitelles, est favorable à d'autres émerveillements. Vous n'imaginez pas le bonheur à la vue de cette belle et grande couleuvre à collier. Elle traverse les flots par reptation et se dirige dans ma direction. Mon émotion est telle que je ne peux m'empêcher de me déplacer pour prolonger ce moment. Mal m'en a pris, le reptile se dissimule et poursuit son chemin à couvert.

Vous comprendrez sans peine qu'il me reste bien peu de temps pour la pratique de la pêche.

Jean-Pierre MOLL

Puanteur

Ce mardi de mi-juin, je me trouve au bord de la Versoix. La pluie de la nuit a troublé son eau, phénomène naturel. Ce qui ne l'est pas, c'est l'odeur de station d'épuration qu'elle dégage et les mousses blanches qui dansent à sa surface.

Si d'importants travaux ont été effectués pour favoriser la migration et redonner un habitat décent à la faune liée à ce cours d'eau, je déplore que l'un des voisins néanmoins amis ne semble pas mesurer les conséquences sur la vie aquatique de ses rejets en eau non ou mal traitée. Est-ce de l'incompétence ou du mépris?

Il y a dix-huit mois, lors d'une action de recensement des castors, je suis remonté le cours de l'Oudar et je ne trouve pas de mots exprimant ce que j'ai ressenti en remontant une rivière jonchée de très nombreux déchets sur son cours. Un bâtiment mentionne "station d'épuration", je dis mentionne, car ce que j'ai vu à l'aval me laisse perplexe. Est-ce fonctionnel ? Les fonctionnaires en charge de cette entreprise ont-ils été formés ? Les élus sont-ils conscients des conséquences ?

Mettre en avant son savoir faire dans le domaine du traitement de l'eau, les hautes exigences des normes Européennes, n'a aucune valeur sans volonté, cela reste du vent, du blabla.

Une chose est sûre, tant que perdureront de tels dysfonctionnements, nos cours d'eau se dégraderont, laissant aux générations futures une piètre image de leurs parents et grands-parents.

Aux pêcheurs, il ne sert à rien de déverser du poissons, mais battez-vous pour des cours d'eau équilibrés et en bonne santé.

Jean-Pierre MOLL

Retrouvez les textes de Jean-Pierre MOLL sur le blog: <http://jpm.blog.tdg.ch>



**ECHAFAUDAGE
RENOVATION
BATIMENTS
MICRO TUNNELIER
GENIE CIVIL
TRAVAUX ROUTIERS
FORAGES/SCIAGES**

Implenia Construction SA
Chemin Isaac-Anken 8
1219 Aire/Genève
Tél. 022 795 88 88
www.implenia-construction.com





NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

La FSP face à l'avenir avec une nouvelle direction

La FSP entend maîtriser ses tâches avec Roland Seiler à la tête du Comité directeur largement renouvelé et avec des statuts révisés.

Une année après l'Assemblée des délégués 2008 qui marquait le 125^e anniversaire de l'organisation faîtière nationale des pêcheurs et des pêcheuses, le président du comité d'organisation de cette AD, Roland Seiler, a été élu en qualité de nouveau président de la FSP. C'était le 9 mai 2009 à Schaffhouse. Cet ancien président de la Fédération Cantonale Bernoise succède à Werner Widmer qui se retire après huit ans de mandat.

Le CD renouvelé

La 126^e Assemblée des délégués qui siégeait pour la dernière fois dans sa forme actuelle a élu le Comité directeur (CD) élargi à huit membres. En font désormais partie; Thierry Potterat (Baulmes VD, ancien), vice-président, André Blanc (Zurich, nouveau), caissier central, Kurt Bischof (Hochdorf LU, nouveau), communication, Laurent Giroud (La Chaux-de-Fonds, ancien), formation en Suisse romande, Hans-Peter Güntensperger (Frutigen BE, nouveau), shop FSP, Martin Huber (Suhr AG, nouveau), conseiller scientifique et Maxime Prevedello (Genève, nouveau), communication pour la Suisse romande.



Les nouveaux membres du CD. De gauche à droite: André Blanc, Hans-Peter Güntensperger, Laurent Giroud, Roland Seiler, Martin Huber, Kurt Bischof, Maxime Prevedello, Thierry Potterat et Philipp Sicher, chargé d'affaires.

Hommages

L'Assemblée des délégués a nommé membres d'honneur le président central sortant et les membres démissionnaires du CD, soit les vice-présidents Martin Peter (Protection des espèces, Zurich) et Hans-Ulrich Büschi (Communication, Berne), ainsi que René Keller (Schaffhouse) ancien président de l'Association de pêche de Schaffhouse et président du Club des 111. Les délégués ont ainsi rendu hommage aux démissionnaires qui ont bien mérité de la FSP au cours des nombreuses années qu'ils ont consacrées à la pêche et à la protection et à la revitalisation des cours d'eau et de leurs habitats. L'assemblée a exprimé sa reconnaissance en les applaudissant chaleureusement à Albert Demut (Zurich), qui démissionne pour la seconde fois en qualité de caissier et qui a déjà été élu membre d'honneur en 2001, ainsi qu'à Helena Diggelmann (Schaffhouse) qui s'est occupée du secrétariat de la FSP suite au départ de l'ancien chargé d'affaires, Tobias Winzeler.

La révision totale des statuts de la fédération par un groupe de travail présidé par R. Seiler a constitué l'objet principal de l'AD. La révision visait essentiellement à aplatir la hiérarchie par le remplacement du Comité central par la nouvelle Assemblée des délégués qui siègera plusieurs fois par année, ainsi qu'à faire subir une cure d'amaigrissement aux structures de la fédération. Le projet de statuts était incontesté sur le fond. C'est par toutes les voix contre cinq et une abstention que la nouvelle « constitution de la fédération » a finalement été adoptée.

« Vive l'avarice! »

Les associations cantonales schwytoise et vaudoise de pêche se sont opposées au maintien de l'obligation de cotiser pour les membres d'honneur, les membres passifs et les membres libres des sociétés affiliées à la FSP. Par l'ensemble des voix contre six, les propositions dont les motifs ont été exposés par Karl Fisch (SZ) et Pierre-André Légeret (VD), ont été clairement rejetées. Michael Fiechter, co-président de l'association cantonale saint-galloise des pêcheurs avait fustigé les pêcheurs pour l'attitude matérialiste qu'ils adoptent fréquemment et dont la devise pourrait être « Vive l'avarice ! » Hans Thönen, vice-président de la FCBP, n'en pensait pas moins. Comme le président central sortant Widmer, il a trouvé fort de tabac que les Vaudois n'ont pas trouvé mieux que de menacer la fédération de leur démission si leur requête ne trouvait pas grâce devant l'assemblée.

La proposition du Comité central d'augmenter la cotisation de sept à dix francs à partir de 2010, comme annoncé à l'AD à Interlaken, n'a provoqué aucune discussion. Sanctionnée à l'exception d'une voix contre et de quatre absences, cette augmentation permettra, par les recettes supplémentaires qu'elle va générer, de soulager les finances de la fédération à court terme. Ces recettes sont déjà bien compromises par la perte d'environ 11'000 membres enregistrés ces 15 dernières années.



L'organe souverain de la fédération a approuvé toutes les propositions du Comité directeur et du Comité central.

Le rapport du président et des responsables de secteur et les comptes annuels bouclant par un bénéfice d'environ 18'500 francs ont passé la rampe sans discussion. Ce résultat positif n'a été possible que grâce à une contribution extraordinaire de la Confédération, au non-versement pendant deux ans de la cotisation de la FSP au Bureau suisse de conseil pour la pêche FIBER et à la réduction

linéaire de dix pour cent des indemnités servies aux titulaires d'une charge au sein de la fédération. Comme l'ont dit dans leur rapport de révision Hansjörg Dietiker (Casting-Verband) et Michael Fiechter (SG), confirmés dans leur mandat, les finances resteront un sujet tenace. Viktor Studer (BE) a aussi été confirmé dans sa fonction de réviseur suppléant.

L'EAA loue Martin Peter

L'Assemblée des délégués tenue à Schaffhouse, la ville d'origine de Werner Widmer, s'est terminée par des messages de salutations dont celui du président de l'Alliance européenne des pêcheurs à la ligne. Peter Mohnert a loué le rôle de pionnier de la FSP en matière de gestion des cormorans et il a fait l'éloge de Martin Peter en soulignant ses « mérites exceptionnels » en relation avec l'élaboration du plan de mesures cormoran. Ce plan a servi de modèle à la Commission de la pêche du Parlement européen pour son Plan européen de gestion du cormoran. Rappelons que les députés européens l'ont adopté à une forte majorité le 4 décembre 2008.

Sept mesures pour se remettre en forme

Un programme de remise en forme comprenant sept mesures devrait ouvrir la voie du succès à la FSP, a déclaré son nouveau président dans son discours d'introduction.

La FSP doit relever d'«énormes défis» et ne pourra le faire que si elle est suffisamment en forme a constaté Roland Seiler. Il souhaite donc lui prescrire un programme de remise en forme fondé sur les trois «C» et sur sept mesures. Les trois C de Roland Seiler sont « C, comme compétence », « C, comme combativité » et « C, comme communication ». La FSP doit «être perçue par le public comme étant l'organisme compétent en matière de poissons et de pêche» et comme « fédération combative, mais se battant à la loyale ». Il faut à cet effet renforcer la communication au niveau interne et externe. A court terme, les sept mesures suivantes doivent conduire la FSP au succès :

1. Garantie d'une base financière solide, pour renforcer la capacité d'action et d'intervention.
2. Introduction d'une gestion centralisée des adresses.
3. Création de documents de formation pour soutenir les associations et fédérations en matière de formation et de perfectionnement. Plus d'engagement dans le cadre de l'Olympiade des jeunes pêcheurs. Adjonction d'un volet pratique au Brevet du pêcheur sportif.
4. Elaboration d'un concept de communication moderne.
5. Renforcement du lobbying et des relations publiques.
6. Formation d'équipes de compétences, afin de mettre à profit les connaissances spécialisées qui existent un peu partout.
7. Organisation de congrès de spécialistes servant de plate-formes d'information et de discussion sur des questions d'actualité.

(La version intégrale de l'allocution peut être téléchargée sur le site www.sfv-fsp.ch)



Le nouveau président central, Roland SEILER

Le dossier de la (sur)protection des oiseaux toujours ouvert

La révision de l'ordonnance sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs (OROEM) se fait toujours attendre. Les délégués de la FSP qui espéraient que le « chasseur en chef de la Suisse » leur apporterait de bonnes nouvelles ont été déçus. La révision des statuts du réseau de formation des pêcheurs est aussi en souffrance.

La révision de l'OROEM aurait dû entrer en vigueur le 1^{er} mars. En fait, elle est bloquée au niveau du Conseil fédéral. Reinhard Schnidrig, chef de la section chasse, faune et biodiversité à l'OFEV, n'a pas pu faire de déclaration de portée obligatoire à l'AD de la FSP sur ce qui adviendra de ce dossier. La révision devrait créer le cadre juridique permettant de prendre des mesures de régulation des oiseaux piscivores dans les réserves naturelles d'importance internationale, par exemple au Fanel. On attend également une réponse à la question du dédommagement



des pêcheurs professionnels pour les dégâts que les cormorans font subir à leurs filets et à leurs captures. Ces deux postulats font l'objet de la pétition sur les prédateurs déposée en août dernier par la FSP. Et même si la Confédération autorisait des interventions dans les colonies de cormorans, ce ne serait encore pas la garantie que les cantons, chargés de l'exécution des mesures (enduire les œufs d'huile ou les percer), passeraient aux actes, selon Reinhard Schnidrig. Il en va de même des tirs sélectifs des harles bièvres et des hérons cendrés causant des dommages, que la loi sur la chasse autorise. La réduction de la période d'interdiction de chasser le cormoran est aussi du ressort des cantons. Donc, « les pêcheurs et les chasseurs sont dans le même bateau. A eux de chercher des solutions ensemble. »

La formation SaNa fonctionne

La révision des statuts du réseau de formation des pêcheurs suisses exigée par la FSP est en suspens. La balle est dans le camp de l'OFEV. En complément au rapport d'activité, le président sortant a relevé que le réseau pouvait être fier d'avoir mis sur pied pour la pêche une formation qui prend en compte les prescriptions les plus récentes en matière de protection des animaux et fonctionne généralement bien. Le mérite en revient essentiellement à la FSP et à son représentant dans le comité de pilotage, Ruedi Hauser, ainsi qu'aux responsables régionaux et à leurs assistants, de même qu'aux quelque 180 instructeurs SaNa. Le seul point qui ne donne pas satisfaction est le choix de la forme juridique de l'association pour ce réseau. L'OFEV partage notre avis sur ce point. Il faudra donc qu'un contrat de prestations avec la communauté de travail FSP/Edition Jahr & Co soit établi et que les statuts soient révisés en conséquence.

Initiative "Eaux-Vivantes": le contre-projet a été amélioré

Grâce à l'intervention de Martin Landolt (PBD - GL), le Conseil national a amélioré son contre-projet indirect à l'initiative de la FSP sur un point déterminant.

Seul membre du Conseil national pratiquant la pêche sportive, le nouvel élu glaronnais a flairé le côté « diabolique » de l'assouplissement des dispositions régissant les débits résiduels, que le Conseil des Etats a décidé. En effet, pour produire de l'énergie, des captages devraient être possibles dans les cours d'eau jusqu'à 1'700 m d'altitude, contre 1'500 m actuellement. La FSP et ses alliés estiment que l'article en question est vital. La proposition de compromis de Landolt qui vise à n'appliquer la disposition qu'aux cours d'eau non piscicoles permet d'améliorer le contre-projet sur un point déterminant. Pour le reste, le Conseil national s'est rallié aux décisions du Conseil des Etats et a approuvé au vote final par 104 voix contre 68 voix issues essentiellement du camp bourgeois, le contre-projet amélioré. L'objet retourne au Conseil des Etats pour l'élimination des divergences. La FSP a affiché la couleur juste avant que le débat ne s'ouvre au Conseil national, le 28 avril. En tenue de pêche, les pêcheurs ont accosté, sous une pluie battante, les membres du Parlement devant le Palais fédéral en leur remettant un biscuit en forme de poisson, des documents et surtout en leur livrant des arguments qui semblent avoir porté.

Votre partenaire de proximité



Génie Civil - Environnement
Travaux spéciaux
Gravière - recyclage matériaux

15, route de Peney-Dessus - 1242 Peney (satigny)/GE - T 022 753 98 00 - F 022 753 98 98 - www.scrasa.ch

Blagues de pêche ... un peu coquines !

Sale temps ...

Samedi matin, l'homme se lève très tôt, enfile ses sous-vêtements Thermolactyl, termine de s'habiller, enfile ses chaussures en silence, prend son petit-déjeuner, va chercher son chien puis se rend au garage, attache la remorque du bateau à la voiture et se met en route pour une journée de pêche prometteuse sur le lac Léman.

En sortant du garage, c'est carrément le déluge ! La pluie froide est mêlée aux flocons de neige, la route est glissante et, pour corser le tout, un vent glacial balaye le paysage à 70 km/heure.

Quelques minutes plus tard, l'homme revient au garage, remonte dans la maison, allume la TV où le flash météo annonce que le temps sera franchement pourri jusqu'au soir. Il décide de décrocher la remorque du bateau, se déshabille tranquillement et se glisse à nouveau sous la couette douillette.

En se blottissant contre le dos de sa femme et lui chuchote doucement à l'oreille: *" Il fait vraiment un sale temps dehors".* Et elle de répondre d'une voix rauque, à moitié endormie: *"Mouais ... tu peux l'imaginer que mon stupide de mari est quand même parti à la pêche ?"*

Pourquoi la pêche ... c'est mieux que le sexe ?!

Quand tu vas à la pêche et que tu attrapes quelque chose: c'est bien ! Quand tu fais l'amour et que tu attrapes quelque chose: c'est pas bien !

Les poissons ne te comparent pas avec les autres pêcheurs et ne veulent pas savoir combien d'autres poissons tu as déjà attrapé ...

A la pêche, tu mens sur le poisson qui t'a échappé. En amour, tu mens sur celui que tu as attrapé ...

Si tu remets un poisson à l'eau, tu n'es pas obligé de lui mentir en promettant que vous resterez amis après...

Tu peux attraper un poisson avec quelques vers trouvés dans ton jardin. Si tu veux attraper une femme, tu dois au minimum lui offrir un dîner et une soirée au cinéma ...

Le poisson se fiche complètement que tu t'endormes au milieu d'une partie de pêche ...

Va rendre service !

Au bord d'un lac, un homme s'aperçoit qu'une femme se débat désespérément dans l'eau profonde. Ne sachant pas nager, il crie à l'aide et un jeune pêcheur accourt. L'homme lui dit: *"ma femme est en train de se noyer et je ne sais pas nager ... pour l'amour du ciel, sauvez là et je vous donnerai 1000 francs"*. Le pêcheur plonge immédiatement et en quelques brasses vigoureuses rejoint la femme, l'empoigne fortement et la ramène à la rive. En la déposant aux pieds du mari, il lui annonce: *"voilà qui est fait, à moi les 1000 francs !"*

L'homme lui répond *"à cette distance, je croyais que c'était ma femme, mais ... ce n'est pas elle, c'est ma belle-mère !"* Et le pêcheur de porter la main à son porte-feuille et de s'exclamer: *"c'est vraiment pas de veine ! combien je vous dois ?"*

Une chance à saisir

Un homme appelle sa femme du bureau et lui dit tout excité : *" Chérie, il m'arrive un truc incroyable, une superbe opportunité, la chance de ma vie ... à saisir sur le champ: une canne se libère pour une semaine de pêche en Alaska ! Alors, fais mes bagages, prépare mon équipement de pêche et n'oublie pas mes pyjamas de soie bleus. Je quitte le bureau immédiatement et fonce à la maison pour les prendre. L'avion part dans deux heures ! "*

L'homme arrive à la maison, saisit ses bagages, embrasse sa femme et file à toute allure.

Une semaine plus tard, il revient à la maison.

Sa femme lui demande: *"Alors chéri, comment s'est passé ton séjour ?"*

Et le mari de répondre: *"Oh oui ! c'était fantastique, des saumons magnifiques ! ... mais tu as oublié de mettre mes pyjamas de soie bleus dans ma valise"*.

Sa femme sourit et dit: *"Oh non, je ne les ai pas oubliés. Dans la précipitation, je les ai mis avec ton matériel de pêche !"*



ARTICLES DE PÊCHE
LACS ET RIVIÈRES
www.articles-peche.ch

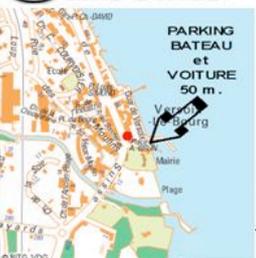
Un grand choix pour la pêche,
rivières, mouche, lacs et traîne.
Écoles de pêche lac et mouche.

Mardi à Vendredi:
9h00 à 12h00 / 13h30 à 19h00
Samedi: 9h00 à 12h00 / 13h30 à 18h00
Ouvert le DIMANCHE matin
de Juin à Septembre
Fermé le LUNDI

Garbolino
Abu Garcia
MITCHELL

Articles de Pêche
Route de Suisse 22
1290 Versoix
Tél. +41 (0)22 755 54 41
Fax +41 (0)22 755 54 42
versoix@articles-peche.ch

PARKING BATEAU
et
VOITURE
50 m.





Vous n'êtes pas encore des nôtres ? Qu'attendez-vous pour adhérer à l'AGSP ?

Que les 500 micro-centrales hydroélectriques projetées en Suisse soient réalisées ??

Sociétés membres : **La Carougeoise** **Les Bouvières**
 Amicale TOS-Lémanique **Les Pêcheurs de l'Ombre**

DEMANDE D'ADHESION A L'AGSP (No 54 - Juillet 2009)

Nom/ Prénom : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____ Lieu/No Postal : _____

No de tél. : _____ Email : _____

Je soussigné désire devenir membre de l'AGSP :

(Ma candidature sera alors proposée lors de la prochaine Assemblée Générale. Cotisation : **30. - FS** par an)

• Je suis porteur du permis de pêche genevois (lac ou rivière) : oui- non * (* entourer ce qui convient)

Lieu et date : _____ Signature : _____

AGSP	EBENER Christophe	29, rue de la Tambourine	1227	CAROUGE
LES BOUVIERES	HAYOZ Christophe	4b, ch. de l'Aulne	1212	GRAND-LANCY
LA CAROUGEOISE	BRINER Charles	116, ch. de la Montagne	1224	CH.-BOUGERIES
AMICALE TOS-Lémanique	MAZZOLA Maurice	239, rue de Bernex	1232	CONFIGNON
LES PECHEURS DE L'OMBRE	HONEGGER Jean-Luc	255, rue de Bernex	1233	BERNEX

Site de l'AGSP : www.agsp.ch
Site Ecoles de pêche Genève : www.vulgata.ch
Site de la Fédération Suisse de Pêche : www.sfv-fsp.ch